

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 janvier 2024

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN – M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Patrick ALBERTOLI - Mme Sylvie PALUMBO - M. Thibault HEINTZ - Mme Thérèse LALOGUE - M. Christophe DEMARQUE

Excusés:

M. Pascal FERRARD pouvoir à M. Yves DESVERNES
Mme Nicole DELAVILLE pouvoir à Jean Marc BOUSCHBACHER

Absents :

M. Anthony SCHIARATURA
Mme Yasmine ASKU

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Début du conseil : 20 h 00

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Délégation du Conseil au Maire (délibération n° 2023-09-29/1 du 29 septembre 2023)
 - 2 - SDIS convention partenariat : autorisation d'absence pendant le temps de travail
 - 3 - Conventions d'occupations au Tiers Lieu
 - 4 - Contrats d'entretien et (ou) maintenance
 - 5 – Intérêt au raccordement au réseau urbain intercommunal de chaleur (future chaufferie bois)
 - 6 - Demandes de subventions – voyages scolaires du Collège
 - 7 - Déclassement d'une partie de la parcelle B 20 pour vente à Messieurs SIMION/PORTE
 - 8 – Barbeline : Gestion de la copropriété – reconduction contrat CENTURY 21
 - 9 – ONF : Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2024
 - 10 – Travaux rue de la République : dossier projet indemnisation des commerçants
 - 11 – Petites Villes de demain : convention de mise à disposition de l'agent Chef de projet
 - 12 – Tiers lieu : poste VTA – convention Commune/Communauté de Communes
 - 13 – Petites Villes de demain : convention de projet -ancien magasin de cycles
 - 14 – Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs
 - 15 – Eau – Assainissement : votes anticipés de crédits
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande de supprimer de l'ordre du jour le point 9.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.
Mme Agnès JEANMICHEL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 -DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE (Délibération n° 2024-01-26/01)

Suite à une observation des services de la Préfecture, Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération n° 2023-09-29/1 du 29 septembre 2023 doit être rapportée. En effet, les délégations consenties ne sont pas prévues dans l'arrêté L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Seule, la délégation concernant les baux peut être consentie.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'annulation de la délibération du 29 septembre 2023 et décide d'octroyer à Mr le Maire la délégation de signature pour les baux.

2 - SDIS : CONVENTION DE PARTENARIAT-autorisation d'absence d'un agent pendant le temps de travail- (délibération n°2024-01-26/02)

En application de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers, de la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique et de l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 du code de la sécurité intérieure,

Monsieur le Maire présente une convention entre la commune de Darney et le SDIS des Vosges qui autorise Mr Etienne RICHARD, sapeur-pompier volontaire et agent de la commune à s'absenter pendant son temps de travail pour des missions opérationnelles qui concernent le secours aux personnes, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement, ainsi que pour des formations.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ladite convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

3 -CONVENTIONS D'OCCUPATION AU TIERS LIEU

Plusieurs Conventions d'Associations doivent être établies pour l'occupation de locaux :

(délibération n°2024.01-26/03)

- Une convention de mise à disposition de la salle Poirot à l'association Siel Bleu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, avec tacite reconduction avec une participation forfaitaire de 75 € pour 12 séances.

(délibération n°2024.01-26/03-01)

- Une convention avec l'Association RAID EVASION AZIMUT établie pour un an à compter du 26 janvier 2024 avec tacite reconduction. Cette association propose des animations sportives pour tout public.
- Une convention de mise disposition de locaux avec les PEP LOR'EST pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

(délibération n°2024.01-26/03-02)

- Une convention de mise à disposition des locaux avec l'ADAPEI 88, selon le planning fourni à raison d'une demi-journée par semaine, moyennant une participation financière de 5 € par demi-journée.

(délibération n°2024.01-26/03-03)

- Une convention de prêt d'outils d'animation « Raconte tapis, La petite poule rousse » d'une valeur de 460 € entre le Département des Vosges et la commune de Darney du 8 février 2024 au 14 mars 2024.

(délibération n°2024.01-26/03-04)

- Une convention de prêt de mobilier de bibliothèque entre le Département des Vosges et la commune de Darney d'une valeur de 9743 €.

(délibération n°2024.01-26/03-05)

- Une convention tripartite entre la MPT, la commune de Darney et l'école primaire de Darney, pour l'accès à la bibliothèque municipale, ainsi que pour le prêt d'ouvrages pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
- Une convention tripartite entre la MPT, la commune de Darney et l'école maternelle de Darney, pour l'accès à la bibliothèque municipale, ainsi que pour le prêt d'ouvrages pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

(délibération n°2024.01-26/03-06)

- Une convention d'objectifs et de moyens avec les PEP LOR'EST pour l'activité ludothèque pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 avec tacite reconduction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les différentes conventions et mises à disposition et autorise Monsieur le Maire à les signer.

4 – CONTRATS D'ENTRETIEN ET (OU) DE MAINTENANCE

(délibération n° 2024-.01.26/04)

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de prestation de service pour l'entretien de la tombe de Madame PRIKASKY au cimetière de PARIS – BELLEVILLE doit être renouvelé pour un an avec tacite reconduction. Le tarif appliqué sera celui indiqué par la Société EN SA MEMOIRE.

Les Conseillers Municipaux acceptent ce contrat de prestation à l'unanimité.

(délibération n° 2024-.01.26/04-01)

- Un contrat de maintenance avec la Société BODET CAMPANAIRE ex. GRADOUX, est nécessaire pour l'entretien de l'horloge et des cloches pour une durée d'un à compter du 1^{er} janvier 2024 et renouvelé annuellement par tacite reconduction pour une durée maximum de 3 ans.

L'ensemble des Conseillers Municipaux accepte ce contrat de maintenance à l'unanimité.

5 – INTERÊT AU RACCORDEMENT AU RESEAU URBAIN INTERCOMMUNAL DE CHALEUR (future chaufferie bois) (délibération n° 2024-01-26/05)

Monsieur le Maire présente la lettre d'intérêt au raccordement au Réseau de Chaleur Urbain de Darney adressée par la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest.

La localisation de la future chaufferie biomasse est prévue à côté du gymnase « Les Récollets ».

Un document détaillant les coûts est distribué aux Conseillers.

Les coûts estimés pour la commune sont de 5.23 % de l'ensemble du projet ; soit 8 445.05 € HT pour la maîtrise d'ouvrage, 1 439.74 € HT pour le bureau de contrôle et 67 775.61 € HT pour la construction avec une TVA à 5.5 %.

La prévision budgétaire pour l'exercice 2024, uniquement pour 3 points de la maîtrise d'ouvrage est de 5 067.03 € HT. La facturation sera réalisée par la Communauté de Communes.

Plusieurs questions sont abordées : si le bois se raréfie ? si une panne est décelée à l'EHPAD, y aura-t-il une solution de secours ? quelle solution sera apportée si l'indexation du prix du bois s'aligne sur celle de l'électricité ?

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait laisser faire l'étude.

Après en avoir débattu, ce projet est adopté par le Conseil Municipal avec 3 abstentions et 9 voix pour.

6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : Voyages scolaires du Collège (délibération n° 2024-01-26/06)

Le Collège du Pervis demande des subventions :

- Pour le Stage Plein Air qui aura lieu à SIXT FER A CHEVAL en Savoie pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, 4 élèves sont concernés.
- Pour un voyage à PARIS pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} du 27 au 30 mai 2024, 8 élèves de Darney seront concernés.

Monsieur le Maire propose une subvention de 50 € par élève.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'octroi des subventions pour ces voyages scolaires.

7 – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 20 POUR VENTE A MESSIEURS SIMION/PORTE (délibération 2024-01-26/07)

Monsieur le Maire informe les conseillers que la parcelle B 20 est qualifiée dans les faits de « Square Jeanne D'Arc » où sont implantés des bancs à usage du public.

La commune souhaite conserver cette partie de la parcelle. Aussi, cette partie doit être incluse dans le domaine public.

Afin de pouvoir procéder à la vente de ladite parcelle B20 à Messieurs Simion et Porte, il nécessaire d'intégrer cette portion de parcelle dans le domaine public.

Les Conseillers, à l'unanimité, acceptent le classement de la parcelle dans le domaine public.

8- BARBELINE : GESTION DE LA COPROPRIETE – RECONDUCTION DU CONTRAT CENTURY 21 (délibération 2024-01-26/08)

L'assemblée générale des copropriétaires avec Century 21 a eu lieu le 15 janvier 2024. Les comptes des exercices 2021 et 2022 ont été débattus et votés par l'ensemble des participants.

Le contrat avec Century 21 étant échu au 31 décembre 2023, son devenir a été étudié.

Monsieur le Maire indique que la décision de proroger cette gérance à Century 21 pour l'année 2024 a été prise par l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal doit statuer sur cette décision.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent la reconduction du contrat de gérance avec Century 21 pour un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

10 - TRAVAUX RUE DE LA REPUBLIQUE : DOSSIER PROJET INDEMNISATION DES COMMERCANTS (délibération 2024-01-26/09)

Plusieurs commerçants, impactés par les travaux de la rue de la République, se sont adressés à la Chambre du Commerce et de l'Industrie afin d'obtenir une éventuelle indemnisation suite à la perte de leur chiffre d'affaires.

Monsieur le Maire propose de créer un fonds d'indemnisation. Les modalités d'attribution seront étudiées ultérieurement par la CCI en partenariat avec la commune. Les membres du Conseil acceptent par 1 voix contre, 4 abstentions et 7 voix pour la création d'un fond d'indemnisation.

11 – PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT CHEF DE PROJET (délibération 2024-01-26/010)

Monsieur le Maire rappelle que la Cheffe de Projet « Petites Villes de Demain » est embauchée par la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest depuis le 1^{er} novembre 2023.

La convention de mise à disposition de l'agent signée le 10 novembre 2023 pour 3 ans renouvelable entre la commune et la Communauté de Communes doit être modifiée.

Le chef de projet PVD est mis à disposition de la commune de Darney pour 50 % de son temps.

Le soutien financier de l'Etat à l'emploi du chef de projet PVD sera désormais demandé et versé à la Communauté de Communes.

La commune de Darney remboursera le montant de la rémunération et contributions afférentes à hauteur de 50% déduction faite des subventions perçues.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces nouvelles modalités et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

12 – TIERS LIEU : POSTE VTA–CONVENTION COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES (délibération 2024-01-26/11)

Suite au renouvellement du contrat VTA (Volontariat Territorial de l'Administration) signé par la commune de Darney le 15 novembre 2023, une convention de mutualisation entre la Communauté de Communes et la commune de Darney doit être établie.

La Commune met à disposition l'agent à hauteur d'un mi-temps à la Communauté de Communes.

Elle sollicitera les aides publiques mobilisables dans le cadre de ce recrutement.

La Commune de Darney facturera à la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest 50 % du reste à charge après déduction des aides perçues.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

13 – PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION DE PROJET – ANCIEN MAGASIN DE CYCLES (délibération 2024-01-26/12)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 16 décembre 2021, a accepté la convention pour la phase « Etude » avec la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest, l'EPFGE (Etablissement Foncier du Grand Est), Vosgelis et le Département des Vosges afin de résorber la friche bâimentaire sis au 33 rue de la République.

Le projet, tel qu'établi actuellement prévoit un passage piétonnier entre la rue de la République et la rue des Terrasses, 2 cellules commerciales et 9 logements sociaux.

La part de la commune serait de 20 %.
Une convention entre les différentes parties doit être établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

14- RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS *(délibération 2024-01-26/13)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs recrutés.

Monsieur le Maire propose une indemnité forfaitaire brute de 800 € par agent recenseur ; soit un coût pour la commune de 279 €, compte tenu de la participation de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette indemnité forfaitaire.

15- EAU – ASSAINISSEMENT : VOTES ANTICIPES DE CREDITS

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, il peut engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

• BUDGET EAU *(délibération 2024-01-26/14)*

Vu la nécessité d'effectuer des travaux rue de la Gare, des crédits sont à ouvrir au compte 2158 Réseaux opération 66 – Branchements en plomb pour 1500 €.

Il est nécessaire d'annuler une facture d'eau 2023 suite à une erreur. Aussi des crédits sont à ouvrir au compte 673 -Titres annulés sur exercice antérieur pour 29 €.

• BUDGET ASSAINISSEMENT *(délibération 2024-01-26/15)*

Des travaux rue de la Gare sont à réaliser en urgence.

Cela nécessite l'ouverture anticipée de crédits au compte 2158 Réseaux -opération 54 rue de la Gare pour 17 321 € - Assainissement Bâtiment Resto du cœur.

De même des travaux Impasse de l'Eléphant doivent être réalisés.

Des crédits budgétaires doivent être ouverts au compte 2158 Réseaux- opération 31 Réseaux Divers pour 2 220 € - Branchement parcelles.

Le Conseil Municipal vote ces différents crédits anticipés à l'unanimité et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif de chaque budget.

Informations et questions diverses

-Etude Intracting : une étude préalable à la mise en œuvre d'un programme énergétique des bâtiments publics sera effectuée par la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest. Le bâtiment retenu pour la commune de Darney est celui des Restos du Cœur/Croix Rouge. Le coût prévisionnel restant à la charge de la commune sera de 447.60 € HT.

- Marchés itinérants : La Comcom a retenu Darney pour un marché itinérant. Il sera organisé le 11 juin 2024 à la Belle Forêt (Quartier de la Gare). L'inauguration du site de la Belle Forêt aura lieu le même jour.

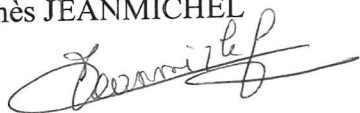
- Marché aux Anciens Abattoirs : le premier marché aura lieu le 8 mars. La date de l'inauguration sera fixée ultérieurement.
- 80^{ème} anniversaire de la libération : du jeudi 1^{er} août au dimanche 4 août 2024, des animations historiques et cérémonies officielles auront lieu sur les plages de Normandie, en compagnie de nombreuses personnalités civiles, militaires et de Monseigneur l'Evêque. La Fondation Maréchal Leclerc de Hauteloque invite les communes concernées par la Voie de 2^{ème} DB à participer à ce rassemblement.
- SICOTRAL : 24 tonnes de textiles ont été collectées. Une enveloppe de 2400 € sera partagé entre les associations « Un chemin pour la vie, un espoir pour Lucie » et « Pas à pas avec Gabin »
- Bilan de la Bibliothèque Municipale : 1352 passages ont été comptabilisés à la bibliothèque, tout public confondu.
- Projet JSP : L'objectif est de relier les 19 sections de JSP du département à travers une boucle sportive, soit 19 étapes. Le départ a été donné le 6 janvier et l'arrivée est prévue le 8 juin à Darney.
- Don du sang : 43 personnes se sont présentées et 38 ont donné (dont 2 nouveaux).
- Villes et Villages Fleuris : la visite a eu lieu le 28 novembre 2023 et la commune conserve sa Fleur.
- Habitat indigne rue de la République : le locataire du rez de chaussée a reçu un arrêté du Tribunal pour nettoyer son logement sous 15 jours. A défaut, d'obtempérer, la commune devra réaliser ce nettoyage.
Le locataire du 1^{er} étage a fait intervenir un expert pour une fuite de toiture. Le montant de cette expertise ; soit 1350 € sera à la charge de la commune.
- Kebab : Suite à de fortes pluies, une infiltration d'eau a fragilisé un mur, aussi, le Kebab a été fermé par arrêté municipal pour une durée limitée. Leur assurance leur interdit de réouvrir. Un nouveau local est recherché.
- Travaux rue de la République : Changement de la conduite d'eau et d'assainissement rue du Château. Les bordures au niveau de l'étranglement seront posées prochainement. Citéos installera les feux tricolores.
- Bâtiment Briffaut et ex Recette des douanes : les façades devraient être repeintes.
- Anciens Abattoirs : 2 entreprises ont terminé leurs travaux. La fibre doit être installée.
- Vidéoprotection : 3 entreprises ont été sollicitées. Les devis sont à l'étude. La Région octroie une subvention de 40 000 € pour le raccordement des caméras à la fibre. La commission aura lieu le 19 février. Le reste à charge pour l'ensemble de l'opération est estimé à 22 000 € HT.
- Zône Accélération des Energies Renouvelables : une commission sera créée pour déterminer les zones d'implantation d'éoliennes et de panneaux solaires.
- La Poste : Agence Postale – pas de nouvelles

Dates :

- Les 23 février, 15 mars, 29 mars et 5 avril : Commissions des finances pour la préparation des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 26.

La secrétaire de séance
Agnès JEANMICHEL



Darney, le 16 février 2024
Le Maire
Yves DESVERNES